



Communiqué de presse

21 août 2026

Les co-présidents, Stéphanie BOUVET, Jean-Louis CREMET de l'ALJC, et Brigitte BOURSEAU, présidente de l'Odyssée, souhaitent attirer l'attention sur les effets du *décret 2026 – 552 du 27/06/2026 visant à exclure des aides au logement des étudiants extra communautaire qui ne bénéficient pas d'une bourse d'État*.

Ce changement réglementaire, qui impactera directement les conditions de vie de nombreux jeunes accueillis sur le territoire, risque d'entraîner une précarisation accrue, une difficulté d'accès au logement autonome et une pression supplémentaire sur les structures locales d'hébergement et d'accompagnement.

Cette mesure, qui touche directement une partie des jeunes accueillis dans nos résidences Habitat Jeunes, entraînera des difficultés concrètes :

- Perte d'autonomie financière pour des étudiants dont les ressources sont souvent limitées ;
- Risque de rupture de parcours pour ceux qui ne pourront plus assumer un loyer, même modéré
- Augmentation des demandes d'accompagnement auprès de nos équipes

L'Habitat Jeunes de Nozay et de Châteaubriant accueille chaque année des jeunes de 16 à 30 ans, qu'ils soient étudiants, apprentis, en formation ou en début d'activité professionnelle. Nos missions reposent sur deux piliers : loger et accompagner. Le retrait des aides au logement pour une partie de nos résidents fragilisera notre modèle.

Nous observons déjà des situations préoccupantes :

- des jeunes contraints de réduire leurs dépenses essentielles (alimentation, transport, santé, culture) ;
- des risques de décrochage scolaire et/ou professionnels liés à l'instabilité du logement ;

Nous tenons à rappeler que l'accès au logement est un facteur déterminant de réussite, d'intégration et de cohésion sociale. En fragilisant certains étudiants, ce décret risque d'avoir un impact sur l'attractivité du territoire, sur les établissements de formation et sur les acteurs locaux de l'insertion.

Nos associations restent pleinement mobilisées pour accompagner les jeunes concernés.

Nous appelons l'État à reconsidérer les modalités d'application du décret et à garantir que les collectivités et les associations ne soient pas laissées seules face à l'augmentation prévisible des demandes d'accompagnement de nos jeunes à accueillir prochainement.

Stéphanie BOUVET, Jean-Louis CRÉMET, co-présidents de l'ALJC et Brigitte BOURSEAU, présidente de l'Odyssée.